

Liberté
Égalité
Fraternité

Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire

Vérité
Lumière
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

— LYON —

PARIS — Vente en gros et abonnements, Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant — PARIS

ANNONCES

Les Annonces sont reçues à l'Agence V. FOURNIER & Co
14, rue Confort, 14
et au Bureau du Journal
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

PARIS

Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant. Les abonnements sont reçus à la même adresse.

MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et départements limitrophes.

SEDAN

Papeterie-librairie, Cartier aîné, 1, Grande Rue.

BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

ALGER

Librairie Pioget, Place Sous-la-Régence. Librairie Mouranchon.

ORAN

Librairie Calia, rue Fond-Ouch.

MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, depositaire et marchand de journaux.

Les abonnements sont reçus aux mêmes adresses.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des gares. On le trouve notamment à PARIS-ORLÉANS, SAINT-LAZARE, NORD; TARASCON, NIMES, LYON-BROTEAUX, PIERRACHE, SAINT-PAUL, VAISE, MARSEILLE, TOURS, NANTES, REIMS, LE HAVRE, BORDEAUX, TOULOUSE, LILLE, etc.

Le service est actuellement étendu aux gares de toutes nos principales villes.

Jusqu'à nouvel ordre, il est entendu que toutes les demandes d'abonnement partent du 1^{er} numéro paru.

La collection entière est donc adressée à tous nos nouveaux abonnés.

Les abonnements sont en recouvrement. Prière de réserver un accueil aux mandats de 6 fr. 50, qui, selon les avis antérieurs seront présentés par la poste.

SOMMAIRE

Les Encycliques de Léon XIII. — Esprit des Morts et des Vivants. — Les Cahiers de 1885. — La Démocratie et l'Etat. — La Lettre de M. de Mun. — Notre Programme. — Baccalauréat. — La Maçonnerie Dauphinoise. — Un Extrait de Montesquieu. — Chinoiserie. — Excommunications Papales. — Chronique Maçonnique. — Revue des Théâtres. — Correspondance. — Petite Correspondance.

Les Encycliques de Léon XIII

Les secrétaires de Sa Sainteté commencent à croire que le feu roi d'Italie leur a joué un bien vilain tour en supprimant le pouvoir temporel des Papes. Le pape prisonnier s'ennuie.

D'autres souverains prisonniers se sont ennuyés aussi. Ils jouaient aux échecs, aux cartes avec leurs gardiens ou faisaient des parties de paume. Le pape, lui, fait des Encycliques. Chacun son genre. Il en est à sa seizième, en huit ans de pontificat.

Le pape compose son chef-d'œuvre en italien ; les secrétaires le traduisent ensuite en latin et du latin le retraduisent en français, en anglais, allemand. Il va de soi qu'avec un pape aussi prolifique Léon XIII, ces malheureux secrétaires ne ressemblent en rien aux chanoines dodus et brillants de santé dont parle Boileau.

Donc, en collaboration de ses secrétaires, et, sans aucun doute, avec l'inspiration du Saint-Esprit, le Pape vient de lancer au monde sa seizième Encyclique ; et moyennant 25 centimes, chez tous les libraires, vous pouvez vous la procurer, si vous ne l'avez déjà lue et si le cœur vous en dit. Vous y trouverez un résumé admirable et sincère de l'histoire universelle, la quintessence de la philosophie cléricale, qualité supérieure, le secret du bonheur des individus et des Etats, le programme du Parti catholique, l'énumération des félicités dont vous jouirez, quand l'Eglise reprendra son rang, et avec tout cela, ce qui n'est point à dédaigner, la très sainte bénédiction apostolique ; le tout « donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, la huitième année de notre pontificat. »

Le factum n'est pas encore contresigné du portier du Paradis ; ce sera pour la prochaine Encyclique ; il suffit pour celle-ci d'être écrite tout près de lui.

Quoique infimes parpaillots, hérétiques, gens à brûler dans ce monde et à rôti dans l'autre, nous avons eu foi en la promesse des dévotés feuilles, et d'un cœur contrit nous avons cherché dans cette longue Encyclique notre chemin de Damas.

Et voici l'impression générale que nous en avons rapportée.

C'est bien à la philosophie, à la liberté de penser, c'est bien à l'esprit libérateur de la Réforme, à la Révolution française envisagée dans ses doctrines, dans ses idées premières, dans ses principes fondamentaux, que la papauté catholique en veut toujours ; c'est toujours l'esprit ancien qui entre en lutte contre l'esprit nouveau.

Dans son Encyclique, le pape a pris soin de rappeler les actes de ses deux prédécesseurs et les doctrines dont ils procèdent pour bien marquer la tradition ininterrompue de l'enseignement dogmatique de l'Eglise catholique romaine. Il n'y a donc pas à s'y méprendre ; l'Eglise et les sociétés politiques con-

temporaines restent dans leur situation respective. La papauté ne cède rien sur aucun point ; elle maintient son enseignement, ses vues théoriques, ses prétentions doctrinales avec une inflexible rigueur.

Ce point de départ indiqué, nous allons maintenant résumer l'Encyclique en ses points particuliers.

Tout d'abord le pape y constate que l'Eglise est la voie la plus assurée du bonheur en ce monde et dans l'autre, et que partout où elle intervient, elle introduit des « mœurs jusque là inconnues, une manière de vivre nouvelle et exquise : »

Tous les peuples qui ont adopté le christianisme se sont distingués par leur douceur, leur esprit d'équité et la gloire de leurs actions.

Sans remonter au déluge, nous pourrions trouver dans l'histoire de sanglants démentis à cette malencontreuse affirmation et le récit des temps nous apprend que dévotion et cruauté ont une douloureuse synonymie, chez les peuples comme chez les individus. Le règne de Louis XI, celui de Charles IX avec la Saint-Barthélemy ; celui de Louis XIV, avec les dragonnades ; celui de Philippe II d'Espagne, avec l'Inquisition ; la conquête du Mexique, par les Jésuites Espagnols, en fourniraient de longues preuves, et si l'on veut faire le tour des peuples d'Europe, l'Italie avec ses longs siècles de guerres intestines, ses bûchers, ses papes empoisonneurs, et l'Allemagne même, avec la guerre de Trente ans, donneraient, sans peine, le complément de preuves désiré.

Qui n'a lu dans Schiller ce lugubre récit de la prise de Magdebourg, par les plus dévotés troupes et le plus dévot général, Tilly, de l'Empire ? Les femmes éventrées dans les bras de leur mari, les filles violées dans les bras de leur père, les enfants, les vieillards jetés dans les flammes, et les enfants à la mamelle cloués d'un coup de lance au sein de leur mère. La scène dépasse en horreur tout ce qu'on peut imaginer et fut telle que Schiller déclare qu'on n'a rien vu de pareil depuis la destruction de Troie et celle de Jérusalem. Et quand des officiers vont prier Tilly de mettre fin à ces sauvageries sans nom, le pieux dévot leur répond de revenir dans une heure. Trente mille personnes furent tuées et le massacre ne prit fin que parce que l'incendie allumé, propagé par le vent, empêcha les égorgeurs de poursuivre leur besogne. La ville entière ne fut plus que ruine et que cendre.

Voilà de quelle façon les leçons de l'Eglise catholique adoucissent les mœurs des peuples !

Puisque tout va si bien quand l'Eglise dirige le monde, le pape se demande, non sans étonnement, pourquoi on est allé rêver un nouveau droit, « le droit moderne, comme ils l'appellent, » et il juge nécessaire une comparaison doctrinale entre les nouveaux systèmes et celui de l'Eglise. Il établit d'abord la nécessité de l'association des individus, dans leur groupement en nation, sous les ordres d'un chef dont l'autorité vient de Dieu.

Tous ceux qui ont le droit de commander, tiennent ce droit uniquement de Dieu, chef suprême de l'univers : toute puissance est de Dieu. (Rom. xii, 1.)

Ici se place une restriction curieuse qui prouve que Sa Sainteté a bonne connaissance de la casuistique des Jésuites.

Le droit de commandement n'est d'ailleurs en lui-même nécessairement lié à aucune forme politique. Il peut légitimement revêtir telle forme ou telle autre, pourvu qu'elle soit adaptée au bien commun, et capable de le procurer.

Cette concession n'est qu'apparente. Dieu donnant directement au chef sa délégation de pouvoirs ne peut la communiquer à plusieurs. Donc l'autorité d'un seul est légitime, seule elle est adaptée au bien commun. Encore faut-il que ce conducteur-délégué ait sans cesse les yeux fixés sur Dieu : *Os homini sublimis dedit*. Et on ne doit pas s'illusionner sur l'abandon de cette position gênante, car les chefs d'Etat auront un compte terrible à rendre au Père éternel : Les puissants seront puissamment tourmentés. (Sage, vi, 7.)

La Société politique étant fondée sur ces principes, il est évident qu'elle doit satisfaire, par des actes publics de religion, aux devoirs très nombreux et très importants par lesquels elle est liée avec Dieu.

Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, parce que nous dépendons de sa puissance, et que, issus de Lui, nous devons retourner à Lui, elles astreignent à la même loi la société civile.

C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ces devoirs envers Dieu, de même le plus grand de tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la religion, non pas celle que chacun préfère, mais celle que Dieu a prescrite, et que des preuves certaines et indubitables établissent comme la seule vraie entre toutes.

Ici une difficulté se présente. Etant admis tous ce qui vient d'être dit, encore faut-il-il savoir quelle est la religion que Dieu a prescrite et que des preuves certaines et irréfutables établissent comme la seule vraie entre toutes. L'Israélite n'hésitera pas sur ce point, lui dont les ancêtres ont été contemporains du mystère du christianisme, qui prétend qu'on a falsifié les textes, violé la vérité et sanctifié un halluciné, — les plus modérés disent un sage. Mais tous les sages sont-ils fils de Dieu ? Sans être herculéenne, la besogne du Saint-Esprit n'en serait pas moins des plus agréables.

Le Mahométan non plus n'hésitera pas. Le Koran est écrit par des anges ; et les plus anciens religieux du monde hésiteront-ils entre les récits bibliques qu'on leur a empruntés en les défigurant, avec un Dieu qui n'est descendu qu'une fois sur la terre — et encore pour y être crucifié — et les récits merveilleux des poétiques Védas, dont la tradition mystérieuse remonte aux premiers âges de l'humanité, et confiés par les mains des dieux même, descendus sept fois sur la terre pour les y retrouver et les y garder !

Le pape non plus n'hésite pas !

Pour décider quelle religion est la véritable, cela est aisé pour quiconque veut employer en cette décision un juge-

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" (7)

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

Quelle était la cause de cette stupéfiante bienveillance de M. Lebonnard vis-à-vis de son commis ? Certes, le personnage ne brillait pas puissamment par le libéralisme des idées ou la générosité des sentiments. Il appartenait à une caste sociale et à un parti politique où la fierté est considérée comme de la dignité, où le mépris des humbles s'accorde bien avec l'exagération du respect à l'égard de tout ce qui semble fort et redoutable. Celui qui lui aurait dit, quelques mois avant cette mémorable journée, qu'il donnerait sa fille, sa fille Louise, l'héritière unique de son nom et de sa fortune, à un jeune homme pauvre, sans naissance et sorti à peine de la plus humble condition, celui-là aurait été regardé par Lebonnard comme un mauvais plaisant et un insolent railleur.

Mais qu'on se rappelle l'orageuse conversation avec sa femme et on se doutera du siège lent, mais énergique, qui avait abaissé sa superbe et maté sa résistance. Lui aussi adorait sa fille, et

la volonté de Louise finissait invariablement par devenir la volonté de son « petit père ». Lorsque M^{me} Lebonnard avait raconté à son mari ses tentatives aussi nombreuses que vaines pour faire agréer un prétendant à son indocile enfant, celui-ci s'était rappelé combien la douceur de cette blondinette cachait de patiente obstination et d'indomptable tenacité. Au lendemain de la confidence de sa femme, il avait eu une longue conversation avec sa fille :

— C'est à prendre ou à laisser, papa, avait invariablement répété Louise, j'ai sa main ou je n'en épouserai point d'autre, inutile de revenir là-dessus, je ne céderai pas.

— Mais tu sais qu'il n'est pas de ton rang ?

— Je l'y élèverai.

— Mais il n'a pas le sou ?

— Vous êtes assez riches pour nous deux.

— Mais tu ne le connais pas ; il te rendra peut-être la plus malheureuse des femmes ?

— Lui ! Je ne serai malheureuse que si vous m'en séparez. Et puis, je l'aime. Il ne fallait pas me laisser entourer de son influence, il ne fallait pas me faire rencontrer cet homme qui me trouble, qui s'est fait là, dans mon cœur, une place si grande que je m'en sens toute envahie. Maintenant il est trop tard pour l'en chasser ; je l'aime et il m'aime aussi, je le sais, j'en suis sûre, et les yeux d'une jeune fille ne se trompent guère quand elles font de ces grandes découvertes.

— Ah ! Louise, quel autre avenir j'avais rêvé pour toi !

— Ce que vous rêviez, c'était d'abord de faire

ma vie heureuse. Ne voyez-vous pas que ce mari sera aussi pour vous l'ami le plus utile et le plus dévoué.

— Pardieu, à ce prix-là, je le crois sans peine ! Et sa famille !

— Sa famille ! nous ne l'épousons pas. Il s'habitue à bien vite à l'existence que je saurai lui rendre douce et chère ; il sera à nous, bien à nous.

— Et qu'en dit l'abbé Robert ?

C'est qu'en effet il y avait dans la maison Lebonnard un homme qui faisait plier devant la sienne la volonté du maître du logis. C'était cet abbé Robert, le directeur de la mère de Lebonnard. On lui devait tout : il avait fait la fortune du jeune Aristide, il l'avait marié, il était resté le grand conseiller de la famille, et l'influence qu'il exerçait encore sur son ancienne pénitente, il la continuait sur sa bru et sa petite fille. Mais Louise était futée et son premier soin avait été de gagner à sa cause le « bon abbé ».

Tant et si bien, que le vieux renard s'était laissé prendre à ses prières et à ses caresses.

— Et ses sentiments religieux, tu ne m'en parles pas ? (L'abbé tutoyait l'enfant qu'il avait vu naître et qu'il ne traitait un peu cérémonieusement qu'au confessionnal.)

— Oh ! monsieur l'abbé, ils sont excellents. Jacques n'est pas pratiquant autant que je le voudrais, mais c'est l'influence de son entourage qui le détourne de l'église. Fiez-vous à moi pour l'y ramener.

— Je sais bien, grommelait l'abbé, que si elle

s'en mêle, il se laissera mener par le bout du nez. Oh ! les femmes. Les femmes, ajoutait-il en rousconnant, Dieu sait où on va pour leur plaisir, Dieu sait ce qu'on fait ! — Et le vieux prêtre ridait un peu plus sa tempe bridée au souvenir de sa jeunesse et de ses discrets plaisirs.

Bref, l'abbé gagné à la cause de Louise, Lebonnard n'avait fait qu'une faible résistance, et décidé à céder, il s'était dit : Autant capituler de bonne grâce et s'en tirer avec le meilleur traité possible.

Aussi son siège avait été vite établi. Lier irrévocablement Jacques à sa fortune. En faire à la fois un gendre et un employé absolument à sa merci ; ne lui livrer que sa fiancée, mais garder le jeune ménage chez lui, subvenir à ses besoins sans que jamais la situation de Jacques put devenir indépendante, le tenir au contraire à sa merci absolue, voilà quel était son plan, voilà à quelle condition il entendait traiter — car c'était un véritable traité qu'il proposait tranquillement à son futur gendre, avec la vieille formule : Donnant, donnant.

Mais Jacques l'écoutait-il seulement ? Il entendait ces propos comme des sons dépourvus de signification. On lui permettait d'aimer Louise. C'était le bonheur ! C'était la réalisation de sa chimère ! Toutes les conditions posées par Lebonnard, il les accepta d'avance. — Que lui importait le reste, quand on lui donnait l'adorée de son âme ?

(A suivre.)

ment sage est une âme sincère. La seule religion véritable est celle dont Jésus-Christ lui-même est l'auteur et dont il a confié à son Eglise la garde et la diffusion; cela est établi par des preuves très nombreuses, claires, irréfutables et invincibles, à savoir la vérité des prophéties, la multitude des miracles, la rapidité avec laquelle la Foi s'est propagée même parmi ses ennemis et en des plus grands obstacles, le témoignage des Martyrs et autres semblables arguments.

Nous n'avons pas à insister sur ces pures affirmations de faits qui sont précisément contestés chaque jour dans le domaine moral, et dans le domaine physique démenti à chaque pas, par les progrès de la science — dont la preuve en un mot reste à faire. Il nous a suffi de montrer avec quelle dextérité merveilleuse, Sa Sainteté escamote les difficultés.

Cependant cette religion qu'il prône, si elle vient de Dieu, comme il l'affirme, ne doit avoir contre elle qu'un petit nombre d'ennemis. Pour ceux qui seraient tentés de le croire, il n'est pas mauvais de consulter un peu la statistique.

Le monde compte 1 milliard 200 millions d'hommes qui se répartissent au point de vue religieux de la manière suivante :

Bouhisme,	340,000,000	d'adhérents.
Mahométisme,	241,000,000	—
Catholicisme,	201,000,000	—
Brahmanisme,	175,000,000	—
Protestantisme,	106,000,000	—
Schismatiques,	81,000,000	—

En résumé, sur la totalité des habitants du globe, un douzième seulement adhère à la religion catholique. Par conséquent, un milliard d'hommes sont étrangers ou hostiles à cette secte religieuse.

Et encore parmi les 201 millions de catholiques, combien y en a-t-il selon le cœur du Vicaire Apostolique. La *Gazette de France* pourrait seule en gémir le nombre, elle qui excommunie même « les théologiens figuristes ».

Le pape de son côté, excommuniant en bloc tous les fonctionnaires italiens, mon Dieu, que lui reste-t-il ?

(La fin au prochain numéro).

Nous demandons pardon à nos lecteurs de leur infliger une telle dose d'Encyclique. Mais ce document indigeste va être répandu à profusion dans les campagnes. Il importe d'en placer immédiatement la réfutation nette, précise, et basée sur des faits indéniables. Nous avons pensé que remplir ce devoir incombait au *Franc-Maçon*. Nos amis nous excuseront d'un moment de purgatoire. Ils n'en gagneront que mieux la vie Eternelle.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Le presse est la tribune agrapdie.

BENJAMIN CONSTANT.

On est catholique tout à fait ou on ne l'est pas du tout.

DE CUSTINE.

(1) Tout catholique est citoyen de Rome tout citoyen de Rome doit être catholique.

L. VEUILLLOT.

C'est à l'éducation des femmes qu'il faut s'appliquer surtout, car chaque mère est une école.

MICHELET.

Otez la frayeur de l'enfer, le pouvoir du clergé s'évanouit.

LAMMENAIS.

LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT

Il faut à un pays en république des mœurs républicaines. C'est là une vérité élémentaire, d'une évidence incontestable que ne cessent de proclamer les partisans sincères de la démocratie. Tous seraient heureux de voir disparaître les mœurs et les habitudes monarchiques, que le cléricalisme est si intéressé à maintenir, tous appellent de leurs vœux le moment où le suffrage universel, définitivement émancipé et hors de page, souverain en fait comme il l'est en droit, n'aura plus d'autre but que de faire passer dans la réalité les traditions et les principes de 1789, chacun sent que le danger serait grand si la République venait à s'endormir pour toujours dans le lit de la monarchie, et si, ne différait des autres régimes que par le nom, elle restait emprisonnée dans le même moule et conservait les mêmes formes. Il y aurait, en effet, contradiction entre la théorie et la pratique, antinomie, pour parler comme les philosophes. Dès lors, comment songer à vivre et à durer ? Cependant la France n'est-elle pas encore, sous la troisième République, un Etat fortement centralisé, et qui pourrait prétendre que la centralisation n'est pas un legs de la royauté des siècles passés ? Mais la centralisation n'est véritablement pas autre chose que le despotisme administratif, et le despotisme, quel qu'il soit, est incompatible avec le principe républicain. Le gouvernement de la République est un gouvernement de liberté, il ne peut avoir pour bases et pour limites que la liberté, c'est ce que ne devraient pas oublier beaucoup de ceux qui se réclament de la Révolution.

On a dit souvent qu'il fallait faire l'éducation politique du peuple, et que, quand cette éducation serait faite, on n'aurait plus à craindre ni réaction, ni recul. Mais la monarchie se souciait fort peu de l'éducation politique de la nation et cependant tous les monarches ont été centralisateurs,

et ils l'ont été parce que la centralisation leur paraissait le moyen le plus propre à entretenir la servitude, et à perpétuer l'omnipotence de l'Etat. La démocratie, qui poursuit un autre objet, doit chercher un autre moyen, ou plutôt ce moyen, elle l'a trouvé. Il lui suffit de se montrer franchement, résolument libérale. Nous avons déjà eu occasion d'établir, à propos des élections du 4 octobre, combien il nous avait été funeste de ne pas savoir assez pratiquer la liberté. Mais cette pratique ne peut s'acquérir que peu à peu, et à la condition que l'Etat n'exerce plus une tutelle aussi rigoureuse sur le département, sur le canton ou sur la commune. Et la logique veut qu'on prenne tout d'abord les choses par la base et que la commune soit la première transformée. La commune est le noyau de l'Etat. Les institutions communales, a dit un historien, « sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple, elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir ». Toutes les libertés sont fragiles et peu durables quand elles ne reposent pas sur des habitudes de liberté, c'est-à-dire sur les mœurs. Il est vrai qu'on entend quelquefois les adversaires de la démocratie et de la Révolution réclamer la liberté, la liberté entière et absolue, mais il y a là une tactique qui n'est pas pour nous effrayer, car si le pays était en possession de toutes les libertés, ce n'est pas la réaction, mais la République qui serait véritablement victorieuse.

On nous objectera peut-être que le pouvoir n'est fort que quand il est centralisé. Mais le pouvoir le plus fort et le plus concentré est celui qui tombe le plus vite. Quelle que soit sa force, il peut prêter le flanc par quelque endroit, et si on l'attaque au point faible, et que l'attaque soit heureuse, tout s'écroule. D'autre part, les pouvoirs forts et étendus ont plus de besoins à satisfaire que les autres, et, par suite, ils suscitent plus d'ennemis.

Pour une place vacante, a-t-on dit, un gouvernement fait neuf mécontents et un ingrat. Il ne réussit pas mieux quand il s'agit d'accorder des faveurs, de faire respecter des droits ou de protéger des intérêts.

Enfin, quand on demande tout à l'Etat, on le rend responsable de tout ce qui arrive. S'il ne pleut pas ou s'il pleut trop, c'est la faute de l'Etat ; c'est sa faute si la maladie détruit les vignes, si la grêle fait périr les récoltes, si l'ouvrier n'a pas de travail, si la terre n'est pas un paradis. Autrefois, on accusait la Providence et on ne reprochait rien au gouvernement ; aujourd'hui, on laisse en paix la Providence, mais on s'en prend au gouvernement. Parfois, le mécontentement général amène une révolution, et ainsi succombe tout à coup le pouvoir fort, qui, au moment de sa chute du moins, est certainement le plus faible. Avec la liberté, on aurait évité la Révolution, et, du même coup, l'anarchie ou le césarisme.

Rien ne s'oppose donc à ce que la démocratie laisse la liberté se développer sans entraves, jusqu'à son plein et entier épanouissement ; ni à ce que le peuple, prenant possession de lui-même, agisse enfin sous sa responsabilité propre, en cessant de se dire qu'il a toujours la ressource de s'adresser en haut lieu. Il ne saurait être question ici de détruire ou de diminuer l'idée de l'Etat. Cette idée sera toujours assez puissante en France, et on peut hardiment se mettre à l'œuvre, sans crainte de la voir disparaître. L'heure semble d'ailleurs venue d'agir. On trouverait certainement en France, aujourd'hui, dans toutes les communes, une majorité considérable qui se déclarerait satisfaite si on l'autorisait à avoir moins souvent recours, pour les moindres affaires, à l'administration lente, engourdie et paperassière des sous-préfectures et des préfectures. Le pouvoir central serait peut-être moins puissant, mais la démocratie serait plus forte, et la France n'y perdrait rien.

LA LETTRE DE M. DE MUN

On a vu, dans notre dernier numéro, que M. de Mun retirait son fameux projet d'organisation du parti catholique. Quelques-uns en ont pu croire que ce rêve du rétablissement de l'ancien régime était le fait d'un mystique enthousiaste et que les catholiques le répudiaient hautement.

C'est là une grave erreur. On a blâmé M. de Mun, non pas tant d'avoir parlé que d'avoir parlé trop tôt. Le moment était inopportun, voilà tout.

Quant au fond, tous les gens bien pensants sont parfaitement de l'avis de l'ex-cuirassier. Il n'est donc pas inutile d'être renseigné exactement sur les projets du « grand parti catholique » que M. de Mun voulait constituer au grand jour, et que de plus prudents, simples opportunistes, veulent constituer en secret.

« Le temps des protestations est passé, disait M. de Mun, celui des revendications commence. »

« Dociles à la voix et aux enseignements du Souverain Pontife, nous demandons :

« Pour l'Eglise : l'entière liberté de son ministère et la protection du culte catholique qui en est la garantie ; comme conséquences, l'exemption pour les prêtres du service militaire, l'organisation des secours religieux dans les camps, les casernes et les hôpitaux, le droit pour les associations religieuses de se constituer et de développer librement, dès aujourd'hui, l'application loyale et sincère, dans sa lettre et dans son esprit, du Concordat consenti par le Saint-Siège à la France.

« Pour la famille : la liberté complète de l'enseignement à tous les degrés et comme minimum le

retour aux lois de 1850 et de 1875, l'instruction religieuse dans les écoles publiques et aussi promptement que possible l'abrogation de la loi du 28 mars 1881, le respect du sacrement du mariage, qui consacre l'indissolubilité du lien conjugal et, dès que nous pourrions l'obtenir, l'abrogation de la loi du divorce, enfin la conservation du foyer domestique par la révision des articles du code civil relatifs au droit de tester.

« Pour le peuple : la limitation du travail par le respect légal du repos dominical, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et la suppression progressive du travail à l'usine pour les mères de famille et les enfants des deux sexes, une législation protectrice contre les accidents, la maladie, le chômage involontaire et l'incapacité de travail résultant de la veillesse, et pour rendre cette législation pratique et efficace, une organisation corporative destinée, suivant les termes de l'encyclique *humanum genus*, à protéger, sous la tutelle de la religion les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs.

Rapprochez maintenant de ce programme un article récemment paru dans la *Semaine religieuse*, et vous aurez le catalogue complet des libertés réclamées par le retour catholique et par son parti.

« On nous parle des coutumes et franchises de nos Eglises de France ! Les franchises que nous réclamons, c'est la franchise de l'enseignement chrétien ; c'est la franchise de la prière chrétienne, c'est la franchise des funérailles chrétiennes ; c'est la franchise pour nos religieux, pour nos séminaristes et nos prêtres ; la franchise pour les hôpitaux et les œuvres de bienfaisance publique. Voilà nos vraies coutumes, nos seules franchises. Celles dont parle M. Goblet ne seraient que de nouvelles servitudes ajoutées à toutes celles que nous portons. »

La franchise de l'enseignement chrétien ! La franchise de la prière chrétienne, la franchise des funérailles chrétiennes ! N'allez pas croire que cette franchise qu'ils réclament c'est la liberté d'enseigner la croyance au Christ, ni la liberté de prier, ni celle de faire enterrer leurs proches ou eux-mêmes aussi chrétiennement qu'ils voudront : toutes ces libertés, ils les ont !

Mais la liberté d'enseigner, de convertir, de gré ou de force, les enfants des protestants, des juifs, des libres-penseurs ; la liberté de nous faire opter entre la prière chrétienne ou la mise hors la loi, la franchise de nous forcer à passer par les prières de l'Eglise ou de nous faire enfouir clandestinement comme des bêtes immondes.

Cette franchise, cette liberté, ils ne l'ont pas, ils ne l'ont plus, c'est pourtant la seule qu'ils regrettent et la seule qu'ils convoitent.

Mais ce n'est pas la seule qui leur manque : — Il leur manque la franchise de le dire.

NOTRE PROGRAMME

Le *Nouvelliste* de Lyon le résume ainsi, d'après l'Encyclique :

Le temps des protestations est passé ; celui des revendications commence. Le pape Léon XIII a lui-même tracé notre programme ; dans la magnifique encyclique *humanum genus*, il a désigné l'ennemi : c'est la franc-maçonnerie.

Il a défini son but et ses moyens d'action : c'est de réduire à rien, au sein de la société civile l'autorité de l'Eglise, d'écarter des lois et de l'administration publique la très salutaire influence de la religion catholique et de constituer l'Etat tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Eglise.

On ne saurait mieux dire, et nous ne saurions trop remercier Sa Sainteté d'avoir voulu, pour une fois, laisser de côté notre prétendue rébellion aux lois de la nature et notre réunion en vue d'assassinats imaginaires.

La neutralité de l'Etat, en matière religieuse, n'est pas essentiellement criminelle. La religion catholique étant la religion de la minorité des Français, sinon d'après les tables de recensement, du moins selon les élections, la majorité nous saura gré de l'aider à se débarrasser du joug intolérant et oppressif dont elle est la victime depuis si longtemps.

Le Pape nous donne pour mot d'ordre : l'Etat à l'Etat et l'Eglise à l'Eglise.

Nous l'acceptons pieusement de ses mains, et si nos efforts ne sont pas favorisés du ciel, nous irons nous plaindre au tribunal de Saint-Pierre de ses bénédictions sans effet.

BACCALAURÉAT

Nous relevons une véritable perle dans les colonnes d'un confrère pieux, l'*Echo de Fourvières*, page 557, première colonne, tout au bas :

ANNALES DE FOURVIÈRES

SOUSCRIPTION POUR LE VŒU DE FOURVIÈRES

Un candidat au baccalauréat, qui se recommande à Notre Dame de Fourvières. 50 fr.

Voyez-vous ce grand potache barbu qui culotte son bachot et qui, la veille de son examen, au dernier moment, assailli de craintes légitimes au sujet d'un succès improbable, en dépit des manuels et de l'enseignement à toute vapeur des bons Pères, se sent tout à coup illuminé d'un céleste espoir.

Il n'a pas la science, mais il a la foi. Il lui reste

quelque chose de son mois, 2 louis 1/2. Au moins, veut-il les faire servir au triomphe de la sainte cause... et de son bachot, en compensation du reste, dépensé, Dieu sait où.

Et, touchée de sa piété, N.-D de Fourvières interviendra, sans doute, au moment décisif. Sa puissante protection détournera la main prête à commettre un solécisme, arrêtera la langue dange-reusement lancée dans une réponse fatale. Un simple attouchement du chapelet peut faire jaillir des lèvres de l'élève inspiré la réponse nette et précise à la demande de l'examineur, par quel que cause sainte radouci.

Et qui sait ? La protection de la vierge se montrera peut-être encore plus évidente, à la confusion de la Faculté, et fera accorder au pieux candidat la réussite avec mention.

Nous n'en doutons nullement et joignons au besoin nos profanes instances aux siennes. Nous aurons l'honneur d'être, pour une fois, ses très humbles et très dévoués coopérateurs.

Mais quel trait de génie a eu ce candidat !

Et quel horizon il vient d'ouvrir à toutes les générations de cancre à venir. On leur doit au moins de le décorer.

LA MAÇONNERIE DAUPHINOISE

On prend son bien où on le trouve, même chez ses ennemis, chez ses contradicteurs : ainsi ferons-nous aujourd'hui.

Une publication périodique, résolument antimaçonnique, veut bien nous donner quelques renseignements sur l'histoire de la Maçonnerie de l'Isère sur la part qu'elle a prise aux Assemblées plus ou moins révolutionnaires du Dauphiné, qui ont, « sinon cause, du moins provoqué et décidé la Révolution de 1789. »

Ces renseignements sont de seconde main, il n'est pas besoin de le dire ; ils sont en partie tirés d'un discours prononcé à la fête solennelle du 20 juillet, en 1867, par un membre d'une Loge de Grenoble ; en partie dus à l'imagination vive de l'ardent ennemi de la secte.

Nous demanderons à nos lecteurs la permission de nous engager sur les traces de l'écrivain qui nous démasque, en nous excusant de commettre les petites indécisions qui vont suivre : elles sont de notoriété publique et sont bonnes à répéter et à répandre.

« Il paraît certain, écrit notre historien, que la Maçonnerie fut, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, très puissante à Grenoble, et c'est dans ce milieu notamment que s'est opérée ce travail obstiné d'émancipation et de révolte qui a abouti à l'Assemblée de Vizille. Une partie considérable de la noblesse dauphinoise, des membres du clergé, des avocats, des magistrats, des négociants, se sont, pendant plus de vingt ans avant 1789, associés à ces menées mystérieuses qui avaient un but très déterminé... »

Ce rôle que la Franc-Maçonnerie a joué dans la révolution de 89, cette influence qu'il lui a été permis d'exercer au sein des Assemblées délibérantes, la part qu'elle a prise à ce travail d'élaboration des idées libérales qui ont abouti à la convocation des Etats-Généraux, et à la déclaration des droits de l'homme, tout cela est toujours utile à rappeler : les Francs-Maçons d'aujourd'hui ne peuvent qu'être fiers de ces souvenirs d'un passé glorieux.

Rappelons donc avec notre historien qu'aux Etats de Vizille, aux Etats de Romans, tous les membres, presque sans exception, de la Loge l'*Egalité* étaient présents, et que deux d'entre eux, le comte de Virieu et le marquis de Murinais, furent nommés députés à la Constituante et y comptèrent dans les rangs de la noblesse libérale.

Les deux autres Loges grenobloises, où affluaient les magistrats du Parlement et les officiers de tous grades, fournirent aussi leur large contingent à cette phalange serrée de patriotes dauphinois qui, par les termes résistances aux ordres du pouvoir, donnèrent le signal de la Révolution.

« On sait, continue la brochure, que les événements de 1789, notamment la convocation des Etats-Généraux, ont été la suite directe et immédiate de ce qui s'était passé en Dauphiné en 1788, et surtout des Assemblées de Grenoble, de Vizille et de Romans. C'est une lourde responsabilité devant l'histoire et devant les générations qui en souffrent depuis un siècle. Il est juste que cette responsabilité soit attribuée à qui de droit. »

Notre conclusion sera tout autre : nous croyons faire œuvre de justice et de reconnaissance en proposant à l'admiration de ceux qui se reconnaissent des principes de la Révolution les noms illustres ou roturiers de quelques-uns des adeptes de la Franc-Maçonnerie dauphinoise cités dans le document que nous analysons.

Nous remarquons parmi les membres de la Loge l'*Egalité*, vers 1789, les noms suivants :

MM. DE MONTFERRAT, Marquis de LATOUR-DE-PIN-MONTAUBAN, DE LATOUR-MAUBOURG, Marquis de MURINAIS, Chevalier et Marquis de PISANCON, DE LA PORTE, PRUNELLE DE LIERRE, MM. DE LA SALTETTE, SAVOYE DE ROLLIN, DE VÉRONNE, DE VAUGELAS, Marquis de SAINT-DIDIER, Comte de VIRIEU, Comte de VOURVY, Marquis d'HUGUES, l'Abbé de BARRAL, prieur de Vif, l'Abbé DUSERT, curé d'Allevard, l'Abbé BERNARD.

MM. ROYER, REGNIER, DURAND, LIZAMBERT, CHANOINE, COLSON, JOLY, GROUD, PAUCE, AMAR (le conventionnel), COTTON, BERNARD.

Dans d'autres documents, nous trouvons d'autres noms, également honorables, tels que ceux de :

MM. CHAMPEL, BARON, LASSALLE, FALQUET-TRAVAIL, BEYLE, FAURE DE BEAUREGARD, Chevalier de LA CROIX-DE-SAYVE, Marquis de PINA, MALLERIN, CHABERT DE FONVILLE, PATRAS DE LANGE, ALLEMAND-DULAURON (procureur du roi), DUCOIN, GENEVOIS, DE BESSON, BONNET-DUMOLARD, SAVOYE-DESGRANGETTES, LENOIR-LAROCHE, DE FLAMETH, DE MALAVILLE, Abbé de PINA, AMAR DE CHATELAIN, BILAR DE LA CLOCHE, Chevalier d'ARNEVILLE, Chevalier de LA SOULTE, etc., etc.

Tout ce qui précède est de l'histoire. Mais où notre historien n'écrit plus l'histoire, c'est quand il dit que « dans la secte tout s'échelonne, et que les secrets sont mesurés à ce qu'on sait pouvoir attendre de ceux à qui on les livre », « qu'alors, comme à toutes les époques de la secte, les Loges

étaient composées de meneurs et de dupes » que « sans nul doute le but où l'on tendait, caché au plus grand nombre, n'était révélé qu'aux meneurs et à ceux qui pouvaient y conduire la secte. »

Fantaisies pures que ces dévoties insinuations, suggérées pour les besoins de la cause, pour expliquer comment il se faisait que des *nous honorables*, des membres du clergé, fussent mêlés aux travaux de la secte.

Ce qu'on sait de la vie du plus grand nombre de ces hommes, dit-on encore, donne la certitude que la secte ne révélait pas ses secrets à tous. Elle prenait aux regards des plus honnêtes gens, les apparences d'une association de charité, de propagation de la morale et aussi d'une société de plaisir. C'était une fille perdue, qui, pour avoir ses entrées dans le monde, empruntait les noms et l'allure d'une honnête femme. Peu à peu, sans découvrir sa triste personnalité, elle infiltrait la corruption, puis les idées libérales, puis la révolte dans les meilleurs esprits. La Maçonnerie a certainement dévoyé et entraîné une grande partie de la noblesse du Dauphiné, et s'est servie d'elle, de 1766 à 1789, pour répandre les faux principes que la Révolution devait faire triompher.

Ces paroles, dans la bouche de l'ennemi de la Maçonnerie ne sauraient nous étonner. On ne cherche pas à convaincre des gens dont le parti est pris dès long emps, et à qui tous les moyens, même la calomnie, sont bons. Notre contradicteur se trompe, quand il prétend composer les Loges de meneurs et de dupes.

Sa plume l'a trompé, sans doute, en écrivant cette définition.

Elle s'applique trop bien à la secte catholique pour ne pas la lui restituer.

LES CAHIERS DE 1885

On a rassemblé les cahiers électoraux de 1885, et de ce travail il résulterait que :

- 277 députés réprovoquent la « politique de conquête » ;
- 178 demandent la fin des expéditions lointaines et l'organisation des colonies actuelles ;
- 54 réclament une politique « pacifique » ;
- 7 veulent l'abandon immédiat du Tonkin ;
- 51 ne se prononcent pas.
- Sur la question agricole :
- 202 députés se déclarent protectionnistes ;
- 13 libre-échangistes ;
- 150 promettent des dégrèvements ;
- 102 ne touchent pas à cette question.
- Sur les questions politiques et économiques :
- 177 sont favorables à l'impôt sur le revenu ;
- 100 voudraient que le Sénat fût élu par le suffrage universel.

UN EXTRAIT DE MONTESQUIEU

Sur les Congrégations religieuses

Une nouvelle Chambre est appelée à prendre la direction des affaires du pays. De nouveaux débats et de nouvelles discussions vont s'ouvrir sur un grand nombre de questions et, en particulier, sur les questions religieuses. Les congrégations ne seront pas oubliées, et diverses solutions seront vraisemblablement proposées à leur sujet. Il ne nous paraît donc pas hors de propos de faire connaître sur les Congrégations l'opinion d'un grand penseur et d'un grand historien du XVIII^e siècle, Montesquieu. Nous empruntons les passages que nous citons à l'*Esprit des Lois* (livre XXV, ch. 5 et 6).

Petits Dialogues philosophiques

HUITIÈME DIALOGUE

La scène se passe un vendredi. Madame et monsieur déjeunent. Madame, qui, apparemment, a quelque chose à demander à monsieur, l'interroge avec sollicitude.

Madame. — Tu n'as pas faim, aujourd'hui? Tu ne manges pas.

Monsieur. — J'ai une faim dévorante, mais je n'aime pas la morue.

Madame. — Mais, mon ami, si tu l'aimais, quel mérite aurais-tu à en manger?

Monsieur. — Quel mérite! mais je ne tiens pas à en avoir!

Cet horrible plat me semble fade, insipide, difficile à digérer, il me fait mal, ma petite femme, c'est une raison, cela.

Madame. — Mais enfin, mon ami, il faut bien faire quelque chose pour son salut, se priver un peu, comme l'abbé Poupinel nous disait encore hier. Voyons, tu ne veux donc pas faire ton salut?

Monsieur (énergiquement). — Avec de la morue! Jamais de la vie! Jamais à ce prix! Et d'abord ton Poupinel, ton Poupinel... Je voudrais bien l'y voir, lui. Je suis sûr qu'il s'en prive!

Madame. — Si c'est possible! Un homme si pieux, si fervent, si austère! C'est lui qui, au temps jadis, serait mort pour sa foi!

Les familles particulières peuvent périr, dit-il, aussi les biens n'y ont point une destination perpétuelle. Le clergé est une famille qui ne peut pas périr; les biens y sont donc attachés pour toujours et n'en peuvent pas sortir.

Les familles particulières peuvent s'augmenter; il faut donc que leurs biens puissent croître aussi. Le clergé est une famille qui ne doit point s'augmenter, les biens doivent donc y être bornés.

Et plus loin, parlant de l'accroissement des biens du clergé, il poursuit :

Ces acquisitions sans fin paraissent aux peuples si déraisonnables, que celui qui viendrait parler pour elles serait regardé comme un imbécile.

Au chapitre suivant, à propos des monastères, nous lisons :

Le moindre bon sens fait voir que ces corps qui se perpétuent sans fin ne doivent pas vendre leurs fonds à vie, ni faire des emprunts à vie, à moins qu'on ne veuille qu'ils ne se rendent héritiers de tous ceux qui n'ont point de parents et de tous ceux qui n'en veulent point avoir. Ces gens jouent contre le peuple, mais ils tiennent la banque contre lui.

Montesquieu nous fait ainsi toucher du doigt le double danger que court la société envahie par l'esprit monastique et cléricale; elle est attaquée dans sa double base : la famille et la propriété. Et cependant MM. les cléricaux se déclarent conservateurs, et conservateurs de la trinité sainte, la religion, la famille et la propriété. Conservateurs de la religion, et d'une certaine religion, nous le savons, et ils n'ont pas besoin de nous le dire. De la famille et de la propriété, nous le nions. Si on les laissait faire, notre sol ne serait plus le sol de la patrie, mais celui d'une maison religieuse quelconque, et il n'y aurait plus, pour l'habiter, trente-six millions de Français; il n'y aurait que trente-six millions de moines.

Chinoiseries

De la Gazette de France :

S. S. Léon XIII, félicitant l'empereur du Japon de la bienveillance qu'il avait toujours montrée aux chrétiens, lui a fait remettre une lettre autographe par le vicaire apostolique du Japon méridional qui a été présentée solennellement au Mikado le 12 septembre.

L'empereur du Japon s'est montré très satisfait et a promis de donner aux chrétiens la même liberté qu'aux autres Japonais.

Il enverra à Rome un ambassadeur extraordinaire, porteur d'une lettre de remerciements pour Léon XIII.

Cette lettre nous remet en mémoire une allocution que le Pape Léon XIII adressait en août 1878 à une députation de Transévérins.

« Il faut, disait-il, déplorer grandement que dans cette Rome qui est à nous, qui est le centre du Catholicisme et le siège auguste du vicaire de Jésus-Christ, il soit impunément permis aux sectes hétérodoxes d'ériger des temples, d'ouvrir des écoles, de propager dans le peuple des publications corruptrices, et qu'il ne nous soit pas donné d'opposer comme nous le voudrions un remède à l'impunité qui nous envahit. »

Nous félicitons donc vivement l'Empereur du Japon de son libéralisme. C'est tout le contraire, comme on peut le voir par le document ci-dessus, qu'aurait fait le Pape à sa place.

C'est tout le contraire qu'il faisait, quand il était souverain de Rome.

De l'*Univers*, maintenant :

Les massacres dans l'Annam

Nous recevons communication des extraits du journal de M. Caspar, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale.

Ils contiennent les plus douloureux et les plus horribles renseignements sur la persécution dont les chrétiens annamites sont victimes par milliers.

Voici le document :

Journal de Mgr Caspar, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, du 7 au 13 septembre 1885.

La vaste conspiration des lettrés contre les chrétiens a semé les désastres dans les provinces de la mission de Cochinchine orientale;

C'est une extermination complète que le démon veut réaliser par la fureur des lettrés. La trame est ourdie depuis longtemps. La prise de Hué n'a fait qu'accélérer la mise en œuvre des plans conçus.

Les cléricaux sont-ils étonnants !

Voilà trois semaines qu'ils nous annonçaient à grand renfort de pieux gémissements, des massacres épouvantables, des St-Barthélemy terribles de chrétiens dans l'Annam.

A les entendre, on y égorgeait les catholiques par milliers.

A première vue nous avions peine à penser que de simples païens pussent être aussi méchants; puis, comme c'est à la veille des élections, que l'idée les avait pris de répandre ces lugubres nouvelles, nous pouvions croire, étant donné leur bonne foi ordinaire, à quelque triste facétie faite en manière de manœuvre électorale.

Nous nous trompions, il faut l'avouer et bien que le chiffre des victimes fourni par les journaux catholiques ait été, dans un but qui nous échappe, singulièrement exagéré, il est impossible de nier l'étendue du désastre qui les frappe.

Voici, d'après l'*Echo de Fourvières*, le massacre des missions qui viennent d'être anéanties.

Les missions comptaient dans l'Annam, à la fin du mois de juin, quarante-deux milles chrétiens, disséminés dans cinq provinces :

- 10.000 ont été massacrés en juillet ;
- 14.000 au mois d'août ;
- 4.000 se sont réfugiés au mois de septembre en Cochinchine ;
- 2.000 se sont échappés dans le Laos ;
- 7.000 ont été égorgés ce mois-ci ;
- 5.000 survivant à tant de désastres.

Total : 42.000 chrétiens tués ou en fuite.

Ainsi, voilà, de leur propre aveu, 42.000 victimes à ajouter à la liste déjà si longue des martyrs de la religion.

Tels sont pourtant les premiers bienfaits que le catholicisme, grâce au prosélytisme maladroit de ses missionnaires, apporte aux populations.

Il est aisé de convertir ces malheureux qui ne sont que de grands enfants, facilement séduits par la pompe et les magnificences du culte catholique — puis à peine convertis, on leur fait une nouvelle éducation d'intolérance et de fanatisme.

On leur enseigne à aimer Dieu et ses prochains à la façon catholique et à dire comme Polyeucte :

Allons briser les Dieux de pierre et de métal, Abandonnons nos jours à cette ardeur céleste Faisons triompher Dieu, qu'il dispose du reste.

Et loin de faire triompher Dieu, ils se font sottement exterminer par leurs concitoyens qui ont le malheur de penser qu'il vaut mieux tuer le diable que d'être tué par lui.

Car, c'est la « conspiration des lettrés », et ils ont voulu montrer, dirait-on, qu'ils ne sont pas lettrés pour rien. Il ont lu, paraît-il, l'histoire de la Sainte Religion catholique et le martyrologe où sont couchés Albigeois, Vaudois, Hussites, Juifs, Protestants, Libres Penseurs, dans un sanglant pêle-mêle.

Certes, nous déplorons comme nous le devons cette terrible catastrophe, mais nous avons le droit et le devoir de l'expliquer — c'est ce que nous avons essayé de faire.

Si encore cela devait leur servir de leçon! Mais non les catholiques aveuglés semblent dire du catholicisme ce que leur général Beks disait des jésuites dont on lui demandait de modifier les statuts.

Sit ut sunt, aut non sit.

qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient plus.

Le fanatisme semble être une condition de son existence.

Intolérant ! il l'était hier, il l'est aujourd'hui, il le sera demain.

Et toujours le même prosélytisme aveugle amènera les mêmes tueries :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE. — Dimanche avaient lieu, devant une assistance nombreuse et recueillie, les obsèques civiles de M. Charmagnac, un vieux républicain, retiré depuis quelques années dans son pays natal.

La Loge maçonnique de Gray avait envoyé une délégation de six membres aux obsèques de M. Charmagnac.

Sur la tombe, M. Edmond Gardien, directeur politique de l'*Indépendant de la Haute-Saône*, a prononcé le discours suivant :

Francs-maçons, et vous citoyens qui n'avez pas craint les foudres pontificales en accompagnant à sa dernière demeure les restes de notre frère Charmagnac, laissez-moi, en l'absence de notre très éminent ami Prost qui, certainement, serait ici s'il avait pu être prévenu à temps, dire un suprême adieu à celui que vous avez tous aimé et estimé, tant à cause de ses vertus maçonniques que de ses qualités profanes.

Certes, ce serait plutôt au vénérable M. Prost, à celui qui défendait tout dernièrement encore, dans ce département républicain, les immortels principes de la solidarité démocratique, de venir, sur la tombe d'un fervent patriote, vous rappeler ses vertus et vous engager à suivre la voie qu'il vous a si largement tracée.

Mais, en l'absence, malheureusement forcée de cet éminent frère, vous avez bien voulu me charger de venir sur cette tombe affirmer les principes de celui que nous pleurons.

Notre regretté frère Charmagnac avait, dès l'âge d'homme, compris qu'en dehors des religions vaines et spéculatives, il se trouvait un principe supérieur, celui qui fut jadis préconisé par un illustre philosophe qui, alors, s'appelait Jésus-Christ, et que ce principe, abandonné par les sectaires de cet homme de bien, n'avait désormais plus de consécration que dans la Franc-Maçonnerie.

Républicain, il savait que les trois grands mots : Liberté, Egalité, Fraternité, que la Franc-Maçonnerie avait, en 1789, inscrit sur le drapeau de la République, sortaient de nos temples.

Il lui avait été donné de savoir par combien de persécutions notre ordre avait dû passer pour pouvoir, au jour du combat, se retrouver fier et compact, prêchant aux vaincus la bonne nouvelle et aux vainqueurs la tolérance.

Esprit aussi tolérant qu'éclairé, notre frère Charmagnac était, comme la plupart d'entre vous, Messieurs, né franc-maçon.

De notre Ordre, il avait les principes, car il était homme de bien.

Il savait que, chez nous, la fraternité n'est pas un vain mot : il savait que nous autres, nous faisons le bien pour le bien, sans espoir d'une récompense et sans crainte d'un châtiment.

Comme tous les francs-maçons, aux pauvres il voulait donner l'aumône, aux riches des conseils, à tous le bon exemple !

Aussi, la Maçonnerie le reçut-elle comme un fils dévoué, sur lequel elle pouvait compter comme sur l'un de ses adeptes les plus fervents et les plus désintéressés.

Car, messieurs (je le dis surtout pour ceux qui, éloignés des villes, n'ont pas le bonheur d'appartenir à notre institution), la Franc-Maçonnerie n'est pas une association telle que vous la dépeignent ses ennemis nés, les membres du clergé.

Nous sommes tous frères et tous nos frères se doivent à tous leurs semblables.

Pour nous, le malheur n'a pas de patrie, pas de secte, pas d'origine, et nous appliquons cet admirable mot :

Celui qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Et, messieurs, combien n'y a-t-il pas de pauvres dans notre société française ?

Il n'y a pas que ceux à qui quelques pièces d'argent peuvent faire oublier les nécessités de la vie.

Ce qu'il y a le plus surtout, ce sont les pauvres d'esprit, ces gens chers au cléricisme qui leur promet le royaume des cieux.

moi au profit de notre chère œuvre, l'Œuvre du Rosaire vivant chez les petits Patagons.

Monsieur. — Mais....

L'abbé. — Et pour commencer, je ferai appel à votre générosité bien connue, si connue.

Monsieur. — Par exemple !

L'abbé. — Je vous connais mieux que vous ne croyez ; madame m'a souvent parlé de vous.

Monsieur. — Ah !

L'abbé. — Il y a aussi l'Œuvre de Notre-Dame de Fourvière ; vous prendrez bien une pierre ?

Monsieur (effaré). — Ah ! mon Dieu, une pierre !

L'abbé. — Avec votre nom dessus.

Monsieur (exaspéré). — Je m'en garderais bien : le Rosaire-Vivant, les Petits-Patagons, c'est à tout cela que vous devriez caser une pierre au cou... Quant à moi, laissez-moi la paix, j'en ai assez à la fin. — (A sa femme) : Et toi, ma chère, retiens bien ceci....

On ne peut contenter tout le monde et son père....

C'est-à-dire le Rosaire-Vivant, les curés, les Petits-Patagons et son mari. Entre tout cela il faut choisir.

Madame (se précipitant dans les bras de son mari). — C'est fait.

Monsieur. — Vous voyez, monsieur l'abbé, dans cette maison, on est heureux, on est d'accord ; c'est-à-dire que votre place n'est pas ici. Je vous salue.

L'abbé (avec un regard venimeux). — Franc-maçon ! va ! (Il sort.)

Une bonne. — M. l'abbé Poupinel demande à parler à Madame.

Madame. — Justement, le voici ! Quel bonheur ! Faites entrer monsieur Poupinel : Venez, venez, monsieur l'abbé, essayer sur un mécréant, qui se plaint de faire maigre le vendredi, l'effet de vos pieuses exhortations.

L'abbé (fort gras, fort rose, fort blond), **Madame**, **Monsieur** (il salue).

Madame. — Avez-vous déjeuné, monsieur l'abbé ?

L'abbé (qui paraît d'abord disposé à accepter, après avoir jeté un regard circulaire sur la table, et aperçu la morue). — Oui, madame, j'ai déjeuné, merci, merci !

Monsieur (qui a observé l'abbé). — Vous n'aimez peut-être pas la morue ?

L'abbé. — Vous êtes bien bon ! Mais si !

Monsieur (féroce). — Voyons, avouez que vous n'y tenez pas.

L'abbé (poussé dans ses derniers retranchements). — Si, si, mais elle m'est défendue. Je ne la digère pas... Aussi, ai-je obtenu des dispenses.

Monsieur (rageusement). — Ah !

L'abbé (regardant madame, qui rougit). — Hein ! hein ! Je venais, conformément au désir de madame, une de mes pieuses pénitentes, une de ces âmes.... rares. (Ah ! vous êtes bien heureux, monsieur.)

Monsieur (inquiet). — Qu'est-ce qu'il a besoin de me dire ça !

L'abbé. — Je venais vous demander de vouloir bien m'accorder la permission d'emmener madame votre épouse, pour quêter de concert avec

Monsieur (sceptique). — Hum !

Madame. — Plait-il ?

Monsieur (ironique). — Rien, ma chère amie, rien.

Madame (de plus en plus enthousiasmée). — Et tant de zèle, de dévouement, d'ardeur chrétienne ! Tant de vertus ! Et si jeune !

Monsieur. — Ah ! il est jeune, par-dessus le marché ?

Madame. — Mais oui, monsieur, qu'y trouvez-vous à redire ?

Monsieur (amer). — Moi ? Rien... rien..., je pense qu'il n'aurait pas dû accaparer tant de vertus, qu'il aurait dû en laisser quelques-unes pour les autres..., pour moi, par exemple...

Madame. — Oui, raillez, maintenant, raillez ce saint homme !

Monsieur. — Je pense que c'est une réclame fallacieuse, un détestable trompe-l'œil. Sais-tu de qui il me fait l'effet, ton abbé, avec ses innombrables vertus ? D'un de ces marchands habileurs qui, pour attirer la pratique, en faisant croire à l'assortiment, mettent au-dessus de leur boutique, sur leur enseigne : *Aux cent mille bottes ! Ou : Au million de parapluies.*

En outre, il y en a vingt-cinq qui moisissent dans un rayon. On est trompé d'abord sur la quantité, souvent sur la qualité, presque toujours ce marchand vend plus cher qu'ailleurs.

Madame. — Par exemple ! Tu le verras, je veux que tu le voies.

Monsieur. — Moi ! je veux bien..., pour une fois ! Et si je me suis trompé. Je suis prêt à le reconnaître.

Combien ceux-là sont cependant plus pauvres que ceux qui tendent les mains !

Et loin de les réprouver, la Franc-Maçonnerie leur tend les bras : elle leur dit : Venez à nous pour vous instruire, venez à nous pour vous perfectionner, venez à nous, non pas pour vous élever au-dessus des autres, mais pour vous élever au-dessus de vous-mêmes.

Instruisez-vous ! Régénérez-vous ! Apprenez à lire dans le grand livre de la Nature !

Tous les hommes sont frères. Aimez-vous, secourez-vous les uns les autres.

Respectez les lois de votre pays, car tel est le premier devoir du citoyen, et aimez surtout la République qui a fait de vous des hommes libres, et, qui répandant partout l'instruction, veut vous rendre possesseurs de la seule et véritable richesse.

Voilà ce que du fond de la tombe le frère Charmagnac vous dit par ma voix ; voilà quels sont les principes des francs-maçons.

Mais, il en est un autre que notre regretté frère a voulu affirmer, celui de la liberté de conscience, celui de la libre-pensée !

Ce frère n'a pas voulu être un instant en désaccord avec les principes que toute sa vie il avait professés.

Le libre-penseur a voulu mourir libre-penseur.

Honneur à lui qui ne s'est pas laissé circonvenir, à sa dernière heure, par ceux qui ne croient pas plus que vous aux dogmes qu'ils vous prêchent, et qui ne font de la religion qu'une question de budget.

Le regretté Charmagnac vous donne un grand exemple.

Il vous dit à tous : Tel j'ai vécu, tel j'ai voulu mourir. Dans les temples maçonniques, j'ai reçu la vraie lumière ; j'ai appris à aimer mes semblables, et je serais prêt à tendre la main à celui qui, sûrement, m'excommuniera demain.

Il vous dit encore : parmi nous, pas d'excommunication ! Liberté entière pour tous, égalité absolue devant la mort !

Et, du fond de cette tombe, comme une suprême émanation : j'entends ces mots : *Fraternalité ! Solidarité !*

Soyons frères, soyons amis. Soulagez, comme je l'ai fait, toutes les infortunes et au jour où vous serez conduits à votre dernière demeure, on dira, comme sur ma tombe, la seule, la vraie prière :

Aimons-nous les uns, les autres !

Frère Charmagnac, adieu, adieu au nom de la Franc-Maçonnerie, adieu au nom de la Libre-Pensée, adieu au nom de la République !

Ce discours a produit parmi la population une très favorable impression, et M. Gardien a été vivement félicité par tous les citoyens qui l'ont entendu.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Le baryton Manoury a fait son troisième début dans *Gaillaume Tell*, qu'il a interprété avec son grand talent de chanteur et de comédien. Une infime cabale a essayé un peu de tapage bien vite noyée dans l'immense protestation de tout le public indigné de cette brutalité que rien ne justifiait. A côté de Manoury, la basse Bourgeois s'est fait applaudir dans le grand trio. Ce jeune homme a une bien belle voix et un talent déjà très remar-

quable : c'est un artiste de grand avenir et qui ira certainement à l'Opéra. Je ne parle pas de Massart, rappelé deux fois après son air du quatrième acte, ni de M^{mes} Hamann et Arnaud, fort applaudies toutes deux en compagnie de Dauphin.

Lundi, c'était *Faust*, avec M^{me} Hamann dans le rôle de Marguerite. Elle l'a bien chanté, mais elle n'y a pas fait oublier M^{lle} Jacob qui fera mieux, je crois, de garder un personnage auquel elle a donné un grand cachet d'artistique distinction.

Il est probable que c'est pour ne pas la trop fatiguer avant la reprise des *Contes d'Hoffmann* qu'on a donné son rôle à sa partenaire. D'ailleurs, il est tout à fait intéressant pour le public de comparer l'interprétation de deux artistes d'une aussi remarquable valeur.

CÉLESTINS. — Reprise des *Trente millions de Gladiator*... devant les banquettes.

Décidément le public délaisse les Célestins et il faudra en arriver au remède que préconisent nos grands confrères quotidiens ; à la séparation des théâtres municipaux et à la location des Célestins à un directeur actif, intelligent, ayant beaucoup de relations et tout disposé à faire des sacrifices fructueux pour renouveler de fond en comble son répertoire et son personnel.

Marseille. — On sait que Tentale, puni par Jupiter, fut condamné à voir les arbres s'élever quand il essayait d'en atteindre les fruits et l'eau fuir quand il en approchait les lèvres.

Tels les Marseillais qui croient être sur le point de goûter la musique de nos maîtres et qui voient reculer chaque jour la date de l'ouverture de notre Grand-Théâtre.

Au début on disait que la campagne théâtrale allait commencer le 15 novembre, ensuite, on parlait du 20, puis du 27, et maintenant on indique la date du 6 décembre. Et encore cette date est-elle bien problématique. M. Campo-Casso garde le silence. Il rencontre, paraît-il, de grandes difficultés à composer sa troupe.

Jusqu'à cette heure cinq engagements seulement seraient signés : les ténors Salomon, Dereims et Lamarque, le contralto M^{lle} Vidal et la dugazon M^{lle} Mendes.

Si notre futur directeur continue à marcher de ce train, nous risquons fort d'attendre l'été prochain pour entendre chanter sur notre première scène. Peut-être M. Campo-Casso attend-il, pour compléter sa troupe, que la fin de l'année théâtrale dans les autres villes laisse des loisirs aux artistes.

Au Gymnase, continuation, avec succès, des représentations des *Petits-Mousquetaires*.

Bordeaux. — Grand-Théâtre. — La première représentation de *Lakmé*, le nouvel opéra-comique de M. Léo Delibes, a été donnée

mercredi dernier, devant une salle absolument comble. J'arriverais bien tard pour faire l'analyse de la pièce dont les journaux parisiens, en leur temps, ont donné le compte-rendu ; aussi me bornerai-je à signaler l'impression produite sur le public et à m'occuper de l'interprétation.

Il est assez difficile de se former une opinion à la première audition, lorsque la musique est dans le style habituel, il l'est bien plus lorsqu'il s'agit d'un nouveau genre ou plutôt d'un nouveau style, car, je dois le dire, on est peu habitué à entendre de la vraie musique, et cette fois, c'est à la louange de M. Léo Delibes, de nous avoir fait entendre une œuvre vraiment magistrale. Je peux dire même un chef-d'œuvre.

Quant à l'interprétation, elle a été excellente. M^{me} Jouanne-Vachot a eu les honneurs de la soirée. Elle réalise l'idéal de la jeune vierge indienne. Dans son morceau d'entrée, elle a fait impression, et, dès ce moment, tout le monde est resté suspendu aux lèvres de la charmante cantatrice. Il me faudrait citer tous les morceaux, les uns après les autres, et l'espace mis à ma disposition ne me le permet pas. Je suis donc dans l'obligation de restreindre mes félicitations, et me borne à constater le triomphe de M^{me} Jouanne-Vachot.

M. Sérand, dans le rôle de Gérald, s'est montré le digne partenaire de M^{me} Jouanne-Vachot.

En disant que M. Paravey a été largement à la hauteur de ces deux artistes, et que son rôle de Nilakantha est pour lui un nouveau triomphe, je ne serai qu'au-dessous de la vérité.

Les autres rôles, quoique secondaires, méritent une mention. M^{me} Huguette-Privat, qui a été fort applaudie dans son duo avec M^{me} Jouanne. MM. Jouanne et Huguette ont droit à des félicitations, ainsi que M^{mes} Boulard, Blanche Vivès et Wilfert. M. Aubry a été très goûté dans son rôle de Mikao. Nos compliments à M. Haring, qui a conduit l'orchestre en véritable maître et remplacé avec honneur M. Delibes, qui n'a pu venir. Malgré tout le bon vouloir de M. Lacan, régisseur général, la mise en scène laissait un peu à désirer. Je dois ajouter que ce n'est pas sa faute. L'administration a droit à tous nos compliments.

A bientôt l'Africaine.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous publions, non pas à cause des termes flatteurs qu'elle contient pour notre œuvre, mais parce qu'elle nous semble parfaitement résumer ce que nous nous sommes proposés dès le début et prouver qu'on nous a compris.

Beaurepaire, le 10 novembre 1885.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,
Je tiens à vous dire, en toute franchise que j'apprécie les grands services que vous rendez et je rends hommage aux opinions politiques que votre excellent journal professe avec autant de mesure que de sincérité.

Je vous souhaite de tous mes vœux que votre œuvre porte ses fruits : elle ne peut qu'affirmer dans les principes républicains tous ceux qui vous lisent. La modération de votre langage simple, mais si sûr, en est un présage certain.

A vous de cœur.

A. F. FILS.

Cette lettre émane d'un simple lecteur, non Maçon ; elle nous est d'autant plus précieuse qu'elle vient ainsi corroborer celle d'un de ces excellents amis, qui, sans nous connaître personnellement, ont pris notre œuvre à cœur, ont lutté pour elle et ont assuré le succès du journal.

Crémieu, le 4 novembre 1885.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
J'ai l'honneur de vous adresser un abonnement à votre estimable journal, certainement appelé à vous faire de nombreux adeptes, à faire triompher dans un temps peu éloigné la Justice, la Vérité et le Droit.

Comme simple Franc-Maçon, et aussi comme Républicain, je désire ardemment la création d'un organe démocratique Franc-Maçonnique, destiné à combattre nos adversaires, à éclairer le public sur le but humanitaire de notre Société.

Mon désir se trouve à l'heure qu'il est réalisé et je ne doute pas que bientôt le *Franc-Maçon*, ne porte les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

Au point de vue politique, les villes vont constamment de l'avant. Mais nos campagnes, hélas, sont loin de les imiter.

Que d'ignorants, que de fanatiques religieux, on y rencontre encore aujourd'hui ! Le paysan ne connaît malheureusement pas ses droits et ses devoirs. Il est encore présentement l'instrument inconscient du prêtre de la noblesse.

C'est donc dans les campagnes, Monsieur le Directeur, qu'il vous faut prêcher la lumière et la bonne cause, qu'il faut extirper les principes d'une oppression séculaire, qu'il faut, en un mot, engager la lutte. Et soyez convaincu que ce sont les campagnes qui enrayent notre marche en avant et qui pendant longtemps encore, si l'on n'y prend garde, seront les auxiliaires des fanatiques de l'ancien régime.

C'est là qu'il faut concentrer tous nos efforts de propagande et de vulgarisation. Votre journal ne faillira pas à cette tâche : il peut compter sur notre appui.

X...

Conseiller Municipal.

PETITE CORRESPONDANCE

Comment on devient Franc-Maçon. — M. C. M., à Lyon. — Lisez le n° 5 du *Franc-Maçon*. Vous y verrez la réponse à cette demande.

Dam... Bourg (Ain). — Communication très intéressante, mais écrite sur recto et verso. Ne peut être imprimée dans ces conditions et nous ne pouvons le recopier ; le temps manque. Mais nous ferons notre profit des excellentes choses qu'elle contient et nous vous en remercions sincèrement.

P. des Piliers. — Impossible d'adopter combinaison. Avons bien reçu ballot brochures, mais nous n'en avons pas l'écoulement.

Le Gérant : PONGET.

Imprimerie Nouvelle lyonnaise, rue Ferrandière, 52 (Association Syndicale des Ouvriers typographes)

A NOS LECTEURS

Le *Franc-Maçon* croit qu'il sera utile à ses nombreux lecteurs, en réservant une demi-page pour les annonces, réclames et avis divers.

Par ce temps de publicité à outrance, alors que la réussite des meilleures opérations ne s'obtient qu'au prix d'une réclame vigoureuse, le *Franc-Maçon* ne pourrait, sans manquer aux intérêts du public auquel il s'adresse, refuser ses colonnes au monde commercial.

D'ailleurs, ayant la certitude de rencontrer des lecteurs un peu dans toutes les classes de la société : artisans, négociants, industriels, ingénieurs, avocats, etc., etc., il se croit en droit d'affirmer, que toutes les annonces qui lui seront confiées rapporteront de sérieuses affaires à leurs auteurs.

Le prix excessivement bas que nous ferons payer pour ces insertions, annonces ou réclames prouvera mieux que tout ce que nous pourrions dire que c'est bien pour rendre service à nos lecteurs que nous leur réservons le rez-de-chaussée de notre 4^e page.

PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1^{re} classe
59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D^r DUPAS
SIROP DE PHOSPHATE MONOCATZIN JULIEN
CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Roussel*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPOT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE

LYON, rue Thomassin, 22, LYON

MAISON RECOMMANDÉE

CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DÉTAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, 127 et 129, rue Chaponnay, à Lyon

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments

Sièges inodores en faïence

Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

A. BÉNIER

Quai Saint-Vincent, 55

A L'ENTRESOL

LYON — Près le pont La Feuillée — LYON

PRIX MODÉRÉS

DIPLOMES D'HONNEUR ET MÉDAILLES D'OR
A TOUTES LES EXPOSITIONS

AMARA BLANQUI

BOISSON RECOMMANDÉE

Pendant les grandes chaleurs

Distillerie à vapeur

DES ALPES-MARITIMES

Représenté dans le département du Rhône

Par M. BOUCHET

Entrepôt et Commandes

Rue Boileau, 149 (Brotteaux)

Comptoir de Dégustation

87, Cours Lafayette, 87

LYON

M. Victor BRUNET

OCULISTE

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, est venu fonder à Lyon, un cabinet de consultations pour le

Traitement des Maladies des Yeux

M. le Docteur BRUNET devant accomplir sa carrière médicale à Lyon, l'avenir le fera connaître. Il désire simplement signaler son arrivée dans cette ville, où il espère passer de longues années.

IL REÇOIT TOUS LES JOURS DE MIDI À 4 H.

28, rue Franklin, 28

(Angle de la rue Bourbon)

IL NE TRAITE QUE LES MALADIES DES YEUX

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle

Donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1. In-octavo 25 × 16. Ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2. In-quarto 29 × 24. Encre 12 fr. Encre noire 25 fr.
N° 3. Ministre 35 × 25. Violette 15 fr. Indélébile 30 fr.
N° 4. In-folio 45 × 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRE, 10, Quai de l'Hôpital, 10, au deuxième, LYON

PLUSIEURS FOIS MÉDAILLÉ

TRAVAUX DE LUXE	TITRES D'OBLIGATIONS
ADMINISTRATIFS	JOURNAUX
Commerciaux	Des Ouvriers typographes
IMPRIMERIE NOUVELLE	
52, Rue Ferrandière, 52	
Mémoires	Thèses
REGISTRES	LYON
LIVRETS DE SOCIÉTÉ	LETRES DE DÉCÈS

FABRIQUE D'ÉBÉNISTERIE

Meubles de style, sur commande, à prix de fabrique
Salle à manger. — Chambre à coucher

E. CROLLE

24, rue Bossuet, 24 (Brotteaux)

LYON

BUFFETS. — TABLES A COULISSES. — ARMOIRES A GLACE. — LITS. — TOILETTES. — BIBLIOTHÈQUES. — CHIFFONNIÈRES, ETC.

Tous les Meubles sortant de la Maison sont garantis sur facture

Réparations

On remettrait à une Société

VASTE SALLE CONTENANT BILLARD

RUE MULET, 6, AU 1^{er}. S'Y ADRESSER